

L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Février 2011

N°43

SOMMAIRE

Editorial.....	1	Pourquoi le hameau des Goudes serait-il exclu	
Marche pour le Parc National des Calanques.....	2	du cœur du futur parc national des Calanques ?..	5
Relations avec l'Etat.....	3	Oursinades - Ils ont enfin compris !.....	6
• Lettre des associations pro-parc.....	3	Année internationale de la Forêt	7
• Extrait de l'intervention d'UCL au ministère.....	4	Cotisation 2011	8
• Communiqué de presse.....	5		

EDITORIAL

Chers Amis,

Une nouvelle étape importante pour le projet de Parc National vient d'être franchie : le 11 février, l'Assemblée Générale du GIP a voté à une forte majorité la charte version 2 et le périmètre du cœur de parc. Or ce parc est le premier en Europe qui soit à la fois terrestre, périurbain et marin ; aussi, malgré plus d'un an de concertation, suscite-t-il certaines craintes de la part de la population, car les intérêts en jeu sont multiples et les pressions très fortes. Il y a manifestement conflit entre l'intérêt général et des intérêts particuliers.

Le jour même de ce vote, devant la mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements où se tenait l'Assemblée Générale, un groupe d'une centaine de manifestants était présent ; le matin, de nombreux bateaux s'étaient rassemblés au Vieux Port et, le lendemain encore, des opposants se réunissaient sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville. Cependant, si cette contestation est bruyante et organisée, d'après le sondage fait par la Sofres en novembre 2010, elle ne représente que 7% de la population locale alors que 76 % approuve ce parc.

Devant cette opposition au projet de parc national, qui a pu faire paraître des pages entières dans les journaux, une conférence de presse a été organisée, le 23 novembre, par les pro-parcs, au cours de laquelle 17 associations ont pris la parole pour défendre le projet de parc. Puis, le 11 décembre, une grande marche, depuis les Réformés jusqu'à la Préfecture, a réuni plus d'un millier de personnes scandant « un parc national pour les Calanques ». Enfin, 36 associations d'usagers, d'habitants, de défenseurs de l'environnement, engagées depuis des dizaines d'années pour la protection des Calanques, ont écrit au Président de la République, Nicolas Sarkozy, à son Directeur de Cabinet, Christian Frémont, et à Mme la ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Mme Kosciusko-Morizet. Un des Conseillers de Cabinet de cette dernière, Patrick Vauterin, nous a reçus le 2 février. Nous avons exposé notre volonté de voir enfin se créer ce Parc National, et notre incompréhension devant la remise en cause du périmètre du cœur de parc proposé, il y a deux ans, lors de la prise en considération, et largement approuvé lorsqu'il avait été soumis à consultation. Ce périmètre a été largement réduit ; or, d'un point de vue écologique, le cœur doit être aussi vaste et continu que possible pour

conserver la valeur d'un territoire; il ne doit, vu déjà ses faibles dimensions, être amputé d'aucune portion de territoire. Un parc grignoté, en dentelle, serait ingérable et conduirait à toutes les dérives.

Les communes ont ainsi fait valoir leurs demandes pour exclusion du cœur tout ou partie de leur territoire. Sans tout citer, donnons quelques exemples : Ceyreste et Roquefort la Bédoule, dans leur totalité; Cassis (Port Miou, une des plus emblématiques de toutes les Calanques !); Marseille (les Goudes, l'archipel du Frioul, la rade sud de Marseille); le Conseil Général souhaite le retrait de la forêt de Fontblanche. Rien n'est encore décidé, mais la pression est forte.

Nous demandons un parc, mais un parc qui comprenne tous les espaces naturels protégés dont la valeur est déjà reconnue au niveau national (sites classés, sites inscrits, ZNIEFF) et à l'échelle européenne (Natura 2000, ZPS, ZSC). Les parcs nationaux français ont un statut reconnu internationalement et le Parc National des Calanques se doit d'atteindre un niveau d'excellence. UCL estime que Marseille doit être à la hauteur de ses ambitions et s'en donner les moyens : Marseille avec toute sa région a besoin de ce parc, non seulement pour la protection de ses Calanques, mais aussi pour ses activités économiques, spécialement son tourisme qui, dans un parc national, pourra être régulé.

Le processus est loin d'être terminé. Le dossier est actuellement proposé, pour avis, aux instances consultatives nationales : le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) et le CIPN (Comité Interministériel des Parcs Nationaux). Une nouvelle version de la charte (version 3) sera alors élaborée en tenant compte des remarques faites par ces deux instances, puis soumise à l'assemblée générale extraordinaire, qui devrait se tenir au mois d'avril, pour approbation. En juillet-août, le dossier sera soumis à l'enquête publique où il sera indispensable que chacun aille manifester sa volonté de création du Parc National des Calanques.

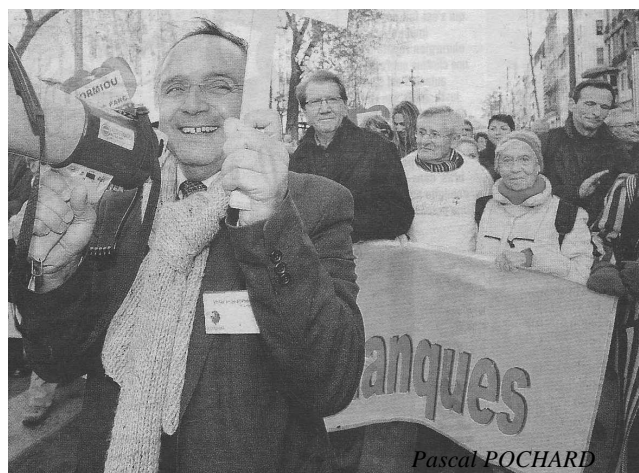
Cet « Echo des Calanques » paraît plus tard que nous ne le voulions, mais les nombreux débats et activités autour du projet de Parc National, nous ont beaucoup occupés. Nos souhaits de bonne année, pour vous et pour ce projet de Parc National des Calanques, n'en sont pas moins chaleureux.

Madeleine BARBIER-BROSSAT, présidente

Marche pour le Parc National des Calanques

Le 11 décembre 2010 s'est déroulée une marche « pro-parc » des Calanques pour montrer que, si des opposants aux parcs ont crié haut et fort leur désaccord sur le projet, ceux-ci ne sont pas le reflet de l'opinion de beaucoup.

La marche, coordonnée par Ecoforum, a rassemblé un millier de personnes qui sont parties du haut de la Canebière jusqu'à la Préfecture avec à leur tête Guy Tessier, président du GIP des Calanques, défenseur du projet, et Jean-Luc Benhamias, député européen MoDem.



RELATIONS AVEC L'ÉTAT

- **Lettre des associations pro-parc des calanques adressée à
M. Sarkozy, Mme Kosciusko-Morizet, M. Frémont
le 18 novembre 2010**

OBJET : Demande d'audience d'associations Pro-Parc National des Calanques

Nous sommes plusieurs associations d'habitants, d'usagers et de défenseurs de la nature, nous soutenons le projet de Parc national des Calanques depuis la création du GIP ; certaines d'entre elles ont même défendu le principe d'un Parc National avant même qu'un projet officiel n'ait vu le jour et sont membres du GIP des Calanques.

Il est évident que, dans le cadre de la loi française, la structure Parc National est la seule qui soit adaptée pour la protection de cet ensemble terrestre et marin unique et fragile, mais aussi très menacé. Qui plus est, le parc national permettra aussi de défendre et de mettre en valeur le patrimoine culturel, faunistique et floristique, eux aussi exceptionnels, de ces lieux.

Nous sommes extrêmement choqués que des associations, certaines de création récente, manifestent violemment contre le projet de Parc National et que, de plus, ces manifestations soient fortement médiatisées. Elles ne veulent pas en voir le contenu réel et nécessaire. C'est un refus de toute mesure apportant une limite à leurs habitudes. Leur intérêt personnel est le moteur profond de leur attitude ; ils ont peu de considération pour l'intérêt général, et la protection d'un milieu fragilisé. Nous sommes d'anciennes associations, habituées à étudier une situation sur le terrain et à nous engager pour la protection de la faune et de la flore et des paysages.

Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une entrevue au ministère, pour parler positivement du projet du Parc National des Calanques. Nous vous demandons de croire à notre détermination et à notre dévouement pour la sauvegarde du patrimoine naturel, culturel et paysager de nos massifs et de notre mer.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à cette lettre et vous prions, d'agréer nos respectueuses salutations.

Liste des associations qui ont signé la lettre de demande d'audience au ministère:

UDVN13- Sté des Excursionnistes Marseillais - Union Calanques Littoral - CIQ de Morgiou - Le Comité Régional Paca FFCAM - Le Comité Départemental 13 FFCAM – ECOFORUM - Amicale de Vaufrèges - CIQ de La Panouse - CIQ.Vaufrèges-Luminy - CIQ Vallon de Toulouse &Regny - CIQ de Samena - CIQ des Baumettes - CIQ Sévigné et alentours - CIQ du Cabot - CIQ La Pauline& Romain Rolland&Huveaune - CIQ La Rouvière - CEEP (Conservatoire-Etudes des Ecosystème de Provence/Alpes du Sud) - Fédération des CIQ du 9^{ème} arrondissement de Marseille – URVN(fédération régionale PACA de France Nature Environnement), Association Défense de l'Environnement du Patrimoine de l'Ouest de Cassis - Association des propriétaires de Morgiou – APNEL (Association Pour le naturisme en Liberté) - Société des Calanquais de l'Est Sté nautique de la Calanque de Morgiou- CIQ Le Redon - Mountain Wilderness - COSINA - UTAN - CIQ de Sainte Marguerite - CIQ de Mazargues - Alargo Mazargues – FFRandonnée (Comité 13 de la Randonnée pédestre) - CoLLecT~IF Environnement - La Ciotat, S.L.B.I (Syndicats Libre des Bateliers Indépendant Cassidains) - La Ciotat Cœur de Parc.

- **Extrait de l'intervention d'UCL au ministère**

UCL a été heureuse, en avril 2006, de voir enfin pris en considération par le ministère le dossier de demande par le GIP du projet de Parc National des Calanques, agrandi de plusieurs sites Natura 2000. Ce parc sera, après celui de Port Cros, le plus petit de nos parcs nationaux ; pour rester efficace, le cœur de ce parc ne doit être amputé d'aucun territoire. Cependant actuellement, plusieurs territoires, de superficie importante et qui posent toujours des problèmes auxquels la politique locale n'est peut être pas étrangère, seraient exclus du cœur: Nous ne voulons pas d'un parc grignoté et en dentelle, car il serait ingérable et conduirait à toutes les dérives.

Les zones d'adhésion, remises en question tous les 15 ans lors du renouvellement de la charte, pourraient alors sortir du parc national suivant la volonté des communes ; dans ce cas, des problèmes se poseraient, spécialement pour les terrains classés Natura 2000, dont nous sommes responsables vis-à-vis de l'Europe.

Marseille doit être à la hauteur de ses ambitions et s'en donner les moyens : le parc les lui fournira. Marseille a besoin du parc, non seulement pour la protection de ses Calanques, mais pour ses activités économiques, spécialement le tourisme qui sera contrôlé dans le Parc National

Nous demandons que tout le site proposé lors de la prise en considération soit maintenu en cœur de parc.

Madeleine Barbier
Présidente d'Union Calanques Littoral

- **Communiqué de presse envoyé à 60 journalistes
le 12 février 2011
(que la presse n'a pas encore publié)**

Le Parc National des Calanques construit un avenir pour la région Marseillaise



Le 2 février 2011, au ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, suite à la demande de plusieurs dizaines d'associations représentatives des habitants, des protecteurs de l'environnement, des usagers engagés depuis des décennies dans la protection de l'environnement et dont l'expertise est largement reconnue, dix représentants, mandatés par ces associations, ont été reçus, par Monsieur Patrick VAUTERIN, Conseiller Eau et Biodiversité de Madame la Ministre, pour affirmer leur volonté d'avoir, pour le bien de tous, un Parc National des Calanques, avec pour cœur les limites définies par l'arrêté de prise en considération du 26 avril 2009 (sites classés, sites inscrits, zone Natura2000, ZPS, îles, aires marines...).

Nous reprenons à notre compte les déclarations

faites par les commissaires enquêteurs lors de la révision du POS de 1992 : « *La bonne image que Marseille se donnera (sur la question des Calanques) fera certainement plus pour assurer la prospérité et le bonheur de ses habitants, y compris pour répondre aux légitimes préoccupations des demandeurs d'emploi, que la création de quelques hectares supplémentaires de zones d'activité ou le développement de quelques entreprises qui pourraient facilement trouver place en des lieux mieux appropriés* »

Nous sommes persuadés que ce projet structurant pour la protection de l'environnement favorisera également le développement économique de l'ensemble de la région marseillaise.

Les temps changent, il faut passer de l'ère de la cueillette en mer à la gestion raisonnée de la mer. Comme le paysan doit réserver une partie de sa récolte pour ensemer ses champs il faut créer, en mer, des zones de non-prélèvement pour favoriser la reproduction des poissons et assurer la pérennité des ressources.

Les pêcheurs de la Côte Bleue ou de Scandola (Corse) ne remettent pas en cause ces zones de non-prélèvement qui assurent une croissance régulière des ressources halieutiques.

Il faut considérer ces zones de non-prélèvement comme des investissements, on doit envisager de compenser le manque à gagner, provisoire, des pêcheurs professionnels par une aide temporaire.

Pourquoi le hameau des Goudes serait-il exclu du cœur du futur parc national des Calanques ?

Un petit rappel pour ceux qui ne connaîtraient pas la situation : le littoral compris entre la Madrague et Callelongue fait partie du site classé des Calanques. Deux enclaves dans ce site, Saména et les Goudes, qui sont en site dit « inscrit » et qui risquent fort de voir s'installer l'infrastructure touristique si elles ne rentrent pas, elles aussi, dans le cœur du futur parc national.

Nous avons demandé aux habitants des Goudes leur position : « souhaitez vous que le village entre dans le cœur du parc ». 230 formulaires ont été distribués (un par maison) 194 personnes ont répondu « oui ».

Cette question était posée aux habitants des Goudes seulement, propriétaires ou locataires, et majeurs. L'adresse aux Goudes et la signature faisaient foi.

Les habitants de Saména avaient déjà répondu par l'affirmative à une très forte majorité. Le résultat de cette enquête a été envoyé entre autres à tous les élus du secteur.

L'affaire nous paraissait entendue, mais à tort : Monsieur Gaudin faisait officiellement savoir au mois d'avril 2010, lors de l'assemblée générale du CIQ de Mazargues, que les habitants des Goudes, en accord avec leur CIQ, ne souhaitaient pas voir rentrer leur quartier dans le cœur du futur Parc National. Sans aucune considération pour notre enquête et au mépris de l'opinion des Goudois.

Pas de problème, par contre, pour Saména, et nous nous en félicitons.

Ce désir d'exclure cette partie du littoral ne peut que nous inquiéter, nous connaissons la pression foncière qui s'y exerce. Et pour rajouter à notre inquiétude, le changement du POS de l'année 2000 rend le Fortin des Goudes et le fort Napoléon aménageables dans le cadre « d'accueil ou d'hébergement liés au développement touristique de la commune ».

Si l'on regarde la calanque d'un endroit élevé, nous voyons les maisons serrées les unes contre les autres ; l'entourant comme un écrin, et autour rien ! Un spectaculaire paysage minéral. Mais il ne faut pas s'y tromper: les Calanques sont riches en associations extrêmement rares d'espèces remarquables ; les peuplements les plus caractéristiques apparaissent sur le littoral du Mont-Rose et de l'Escalette, des Goudes et de Callelongue, et ne s'arrêtent pas soudain pour reprendre un peu plus loin.....

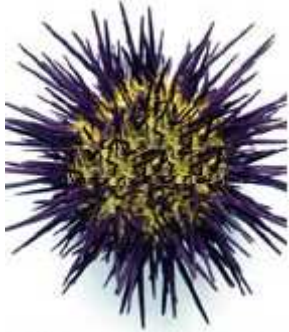
Démanteler cette frange littorale serait une grave erreur.

Nous espérons encore que la municipalité reviendra sur sa décision, au risque de renoncer à quelque projet. Les Goudois, les Marseillais et les amoureux des Calanques en général lui garderaient toute leur reconnaissance.

Arlette Rouquet

Présidente de l'association « Les Portes des Calanques »

Oursinades Ils ont enfin compris !



On peut lire dans La Provence du 20 janvier 2011 :

Les pêcheurs d'oursins de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur partent en guerre contre les "oursinades". Ces dernières sont des fêtes organisées en janvier et février par les villes balnéaires où le fruit de mer est consommé en grande quantité. Selon les pêcheurs, elles mettent en péril la ressource locale. Dans un communiqué publié jeudi, les professionnels réclament ainsi que le nom d'«oursinades» ne soit plus utilisé à des fins touristiques, ou de limiter la vente des oursins lors de ces fêtes. «Les oursins pêchés régionalement sont issus d'un stock sauvage et imprévisible, donc fragile», indique le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins. En région Paca, la saison légale de pêche de l'oursin s'étend du 1er novembre au 15 avril.

Ils ont enfin compris ! il leur a fallu constater le désastre ... alors qu'il était prévisible, en observant un peu dans les Calanques : par exemple, à Sormiou, les oursins sont maintenant rarissimes, alors qu'ils paraissaient inépuisables ... il y a une vingtaine d'années encore. La surpêche a empêché les oursins de se reproduire, puisque la saison légale de pêche correspond à la saison où les glandes génitales des oursins - c'est ce qu'on mange avec tant de plaisir - sont pleines et où ils se reproduisent en lâchant dans l'eau leurs semences. Mais leurs gonades n'ont plus le temps de se vider dans la mer avant d'être dévorées. Ovules et spermatozoaires ne peuvent plus se rencontrer dans la pouponnière des posidonies pour donner des larves qui deviendront des adultes consommables en 5 ans. Cette saison de pêche est une survivance des réglementations sanitaires qui interdisaient la vente des fruits de mer sur la côte méditerranéenne lors de la chaleur de l'été, à cause des problèmes de conservation. Les oursins ne sont pas très pleins l'été, donc ont moins d'intérêt gustatif et commercial, bien que leur goût soit aussi bon. La saison a été un peu réduite pour essayer de préserver la ressource, mais comment ne pas tout ramasser quand il y a cette mode irresponsable des "oursinades" monstres ?

Les pêcheurs d'oursins n'ont pas su gérer en bon père de famille. Espérons que tous les pêcheurs comprendront ainsi que la mer n'est pas inépuisable et qu'il est temps, pour sauver durablement la pêche, de laisser se reproduire poissons, oursins, etc. ... dans des havres de paix. D'autant plus que le milieu marin et les espèces marines sont fragilisés à un point inquiétant par les différentes pollutions. On sait que les réserves, (Carry le Rouet, Scandola, Port Cros) essaient au bout de quelques années, d'où l'intérêt pour les pêcheurs, de prévoir un nombre suffisant de réserves dans la zone marine du futur Parc National

Année internationale de la Forêt



Depuis 1959, l'ONU désigne des années internationales pour attirer l'attention sur de grandes questions et encourager la collectivité mondiale à se pencher sur des dossiers importants et ayant des conséquences pour toute l'humanité. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution proclamant 2011 Année internationale de la forêt. L'année 2011 sera ainsi l'occasion de sensibiliser et de renforcer les initiatives

devant contribuer à la gestion durable de nos forêts, dans l'intérêt des générations présentes et futures. Elle vise également à accroître la collaboration entre les organisations travaillant sur les problèmes du secteur forestier.

Les forêts recouvrent 1/3 de la surface de la planète. Elles sont une partie intégrante du développement mondial durable :

- les activités économiques relatives aux forêts ont une incidence sur l'existence de 1,6 milliard de personnes au plan mondial : fournisseur de matières premières, la forêt est source de médicaments, de nourriture, de combustibles, de matériaux de construction, ...

- la forêt a un rôle environnemental majeur :

- château d'eau de la planète, elle régularise le régime des pluies, filtre l'eau et maintient l'approvisionnement en eau, protège les sols de l'érosion, elle est un des modérateurs du climat et un frein au réchauffement climatique, elle est le poumon de la planète comme capteur du dioxyde de carbone et fournisseur d'oxygène.

- elle est aussi le principal réservoir de la biodiversité : les forêts tropicales recouvrent 7% de la surface terrestre et abritent 50% de toutes les espèces animales et végétales du globe : sur 1,3 millions d'espèces animales et végétales recensées au plan mondial, 2/3 vivent en forêt.

Cependant, 13 millions d'hectares de forêts ont disparu en moyenne chaque année durant la dernière décennie ; avec les reboisements et la reconstitution naturelle d'un certain nombre d'entre elles, la perte nette est d'environ 6,2 millions d'hectares par an. Cette perte provient de leur conversion en terres agricoles, d'un abattage incontrôlé et d'une surexploitation, d'une gestion des sols inefficace, de la démographie et de l'urbanisation, de la culture de biocarburants, de l'exploitation minière, de la construction de routes, etc. Elle n'est pas la même dans tous les pays :

En Europe et dans la plupart des pays développés, on constate une augmentation de la surface des forêts, ce qui rend d'autant plus important le chiffre de 13 millions d'hectares, car il se concentre dans un petit nombre de pays ; les plus fortes pertes concernent les forêts équatoriales et tropicales, spécialement en Amérique du sud et en Afrique, où se trouvent d'ailleurs les plus grandes forêts

En France, Le phénomène de régression de la forêt ne se fait pas sentir ; du fait de la déprise agricole, la surface de la forêt a doublé depuis 1850. Cependant, sur tout le pourtour méditerranéen, la forêt diminue, phénomène lié essentiellement au tourisme, à l'extension urbaine et aux aménagements d'infrastructures de plus en plus nombreux. L'UICN estime à plus d'une soixantaine le nombre d'essences vulnérables ou menacées.

Si les régions boisées de la région Paca occupent encore 40% du territoire, le département des Bouches du Rhône a le plus faible pourcentage de forêts avec seulement 20%. La commune de Marseille a un taux de boisement extrêmement faible.

C'est dire l'importance que revêtent les espaces encore boisés de la commune et plus particulièrement, pour ceux des Calanques, qui sont d'ailleurs inscrits en Espace Boisé Classé au P.L.U. de Marseille. On peut espérer que cette année consacrée à la forêt sera l'occasion d'une réflexion encore plus poussée sur la protection de nos espaces encore boisés, menacés si souvent par les incendies, et sur leurs possibilités de régénération naturelle. L'avènement du futur Parc devrait permettre une meilleure connaissance de l'importance, en particulier pour la faune, de ces milieux couverts dans ces espaces si arides et de plus en plus anthropisés.

APPEL A COTISATION

Ce sont les cotisations qui permettent à UCL de mener à bien la mission qu'elle s'est donnée et que vous lui confiez : protéger le massif des Calanques contre toute dégradation. Merci à ceux qui se sont déjà acquittés de leur cotisation

Je soussigné(e) :-----

Demeurant : -----

Téléphone :----- Portable : -----

Adresse e-mail : -----

Cotise pour l'année 2011

Adulte	:	à partir de	15 €	Membre donateur	:	à partir de	20 €
Couple	:	à partir de	25 €	Association	:	à partir de	35 €
Mineur, Etudiant	:	à partir de	5 €	Parrainage	:	à partir de	20 €

Ce bulletin et le montant de la cotisation sont à faire parvenir à :

Union Calanques Littoral -5, avenue des Chutes Lavie - 13004 Marseille



ADHEREZ - FAITES ADHERER VOS AMIS

A CEUX QUI CHANGENT D'ADRESSE

Si vous déménagez, pour continuer à recevoir votre journal, n'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse ainsi que vos e-mails.



L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral.

5, avenue des chutes Lavie - 13004 Marseille - ucl.association@free.fr

N° ISSN: 1251-.3741

Directeur de la publication : Madeleine Barbier-Brossat,

Imprimé par nos soins avec la participation de Geneviève Aprosi, Mireille Crillon, Michel Cuchet, Renée Dubout, Claude Thomas du Conseil Scientifique du GIP.

Avec le soutien financier du Conseil Général :

